



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL POUR LES ANNÉES 2022-2023 ET 2024

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, et ce, conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Que le budget pour l'exercice financier 2022 et le programme triennal pour les années 2022, 2023 et 2024 seront déposés et adoptés lors d'une session extraordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 14 décembre 2021 à 20h30, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 6 décembre 2021.

Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.
Greffière